

## Fiche n° 2 : Ils sont cybercitoyens

ÉTHIQUE ■ ■ ■

VALIDITÉ ■ ■ ■

IDENTITÉ ■ ■ ■

## NOTIONS

Internet sans frontières visibles et offrant de multiples libertés n'est pas pourtant un espace de non-droit. Le "cybercitoyen" possède des droits civiques et des devoirs à accomplir conformes à la législation française. Il se doit d'être informé et de s'informer de ce qu'il peut faire et ne pas faire sur Internet. C'est le **savoir-vivre** sur Internet...

## 1. Le droit à la propriété intellectuelle\*

\* Relatif au Code de la Propriété Intellectuelle du 1er juillet 1992 = ensemble des droits possédés par le créateur d'une œuvre (littéraire, musicale,...)

Il concerne notamment le **droit d'auteur**. Il s'applique à partir du moment où l'œuvre est créée ; elle doit être **originale** et ne dépend pas du **support**. L'atteinte au droit d'auteur est appelée la **contrefaçon**.

Les droits du droit d'auteur :

- Le droit d'auteur s'applique en terme de **droit moral** au niveau du **droit de paternité** (Il est donc indispensable de citer ses sources.) ou du **droit au respect de l'intégralité de l'œuvre** par exemple.
- Il s'applique également en terme de **droits patrimoniaux** pour reconnaître les détenteurs des droits et permettre notamment : d'assurer la **rémunération de l'auteur** jusqu'à une durée de 70 ans après sa mort (sauf exceptions) ; après, l'œuvre tombe dans le domaine public ; et de mettre en place des **contrats** de cession ou de concession selon les cas suivants par exemple : les **licences libres** qui organisent l'utilisation et la modification de l'œuvre selon les besoins des usagers et au plus grand nombre et les **licences « creative commons »** qui permettent de produire, distribuer, communiquer une œuvre gratuitement.

Source : COLAS, Vincent (CSI) - **Protéger ses productions personnelles** - [En ligne] - Disponible dans la rubrique "Fiches pratiques" (Collection "Se protéger") : <http://www.universcience.fr/fr/carrefour-numerique/contenu/c/1239022827640/fiches-pratiques/>

- **Des exemples d'exceptions au droit d'auteur** : la représentation gratuite dans le cercle familial, le droit de copie privée (qui exclut le téléchargement illégal), les analyses et courtes citations (sauf pour les vidéos), les revues de presse, les informations d'actualité, les parodies, les pastiches et caricatures, les œuvres tombées dans le domaine public et les exceptions d'enseignement et de recherche

Source : Savoirs CDI - **L'exception pédagogique : les nouveaux accords (BOEN n°17 du 17 février 2011)** - [En ligne] - Disponible dans la rubrique : <http://www.cndp.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/cadre-reglementaire/questions-juridiques.html>

- Il existe **d'autres droits de la Propriété Intellectuelle** : les droits voisins du droit d'auteur (exemple : l'interprétation d'une musique peut être protégée), le droit des bases de données, des dessins et modèles, des brevets, des marques et le droit civil.

## 2. Respect de la vie privée et droit à l'image

Selon l'article 9 du code civil, chacun a droit au respect de sa vie privée. Toute personne peut donc s'opposer à la diffusion de son image.

Source : **Droit à l'image** (diaporama) - Disponible sur : <http://www.ac-reims.fr/datice/legislation/droitimg/defaultdroitimg.htm>

La multiplication des blogs et réseaux sociaux incite à se dévoiler et facilite la mise en ligne d'informations. La vie privée doit rester confidentielle et suppose donc une certaine forme de secret. Il convient également de respecter la vie privée des autres et de ne rien révéler (= publier) sans autorisation préalable des personnes concernées ou du représentant légal si celles-ci sont mineures. Il faut modérer ses propos pour ne nuire à personne (diffamation, injure, racisme...). "Les atteintes volontaires portées à l'intimité de la vie privée par la diffusion d'images à leur insu ou par moyen de photomontages sont punies par la loi". Il faut donc connaître et être conscient de ses responsabilités envers la loi et autrui quand on publie des informations.

Source : **Quelques conseils pour mieux surfer** - Disponible sur : <http://www.internetsanscrainte.fr/espace-jeunes/conseils>

## OBJECTIFS CITOYEN

Les droits de tous doivent être respectés pour qu'Internet reste un espace d'échanges et de libertés.

## Quelques sources

■ Voir le site NetPublic créé par la Délégation aux usages de l'Internet pour faciliter l'appropriation sociale de la culture numérique : <http://www.netpublic.fr/> et le site de ressources des Points Cyb et des animateurs multimédias : <http://www.generationcyb.net/>

■ IUFM de Lyon – **Culture numérique de l'enseignant : droits et obligations** – Disponible sur : <http://pedagogie.lyon.iufm.fr/ticedroit/cours2011/index.php>

**OBJECTIF** Internet est un lieu et un outil de citoyenneté. Doter les jeunes d'une bonne connaissance et compréhension des droits et devoirs sur Internet est essentiel pour en établir une culture positive et durable à l'intention des générations futures.

### ■ Le droit d'auteur : son respect et ses atteintes

→ **Alerter les élèves sur le droit d'auteur** : **droits protégés** en vertu de la législation internationale sur la **propriété intellectuelle**, les limitations en matière de **droit d'auteur** et le **domaine public** qui assurent un équilibre entre les droits des créateurs et l'intérêt public dans l'accès à leurs œuvres et l'utilisation de celles-ci et les différentes formes d'**atteintes** portées au droit d'auteur, du plagiat à l'échange de fichiers illégaux sur les réseaux point à point (P2P) par exemple.

↳ **Ressources utiles** : OMPI (*Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle*) propose des produits d'information gratuits qui peuvent être librement repris par les enseignants à des fins pédagogiques. Ces publications peuvent être téléchargées sur le site Web de l'OMPI à partir de l'espace recherche : ([www.wipo.int/freepublications/fr/](http://www.wipo.int/freepublications/fr/)). Des exemplaires imprimés peuvent aussi être demandés à : [publications@wipo.int](mailto:publications@wipo.int).

↳ **Pour les 9-14 ans** : *Tirer les leçons du passé, créer l'avenir : Les arts et le droit d'auteur* (jeux + notions)

↳ **Pour les plus de 12 ans** : *La propriété intellectuelle et toi*

↳ **Pour tous** : *Droit d'auteur – BD*

Important et intéressant : Ces trois publications sont disponibles **en français, en anglais et en espagnol**.

### ■ Lutter contre le « plagiat », le « copier-coller » et la « piraterie » : c'est du « vol » d'information !

→ **Sensibiliser les élèves à chaque occasion** sur l'obligation du citoyen de « **citer ses sources** » pour respecter le droit d'auteur, le droit de citation et le droit d'information du public :

**Ressources utiles** :

↳ SAVOIRS CDI - *Citer ses sources et présenter une bibliographie au collège et au lycée* - Disponible dans la rubrique : <http://www.cndp.fr/savoircdi/centre-de-ressources/fonds-documentaire-acquisition-traitement/le-traitement-documentaire.html>

↳ TAHITIDOCs - *Citer ses sources : un formulaire d'aide à la citation à partir de la saisie des champs selon le type de document* (un outil à insérer dans un webmix de type Netvibes ou iGoogle) - Disponible sur : [http://www.tahitidocs.com/web2/mdl\\_citer.html](http://www.tahitidocs.com/web2/mdl_citer.html)

### ■ En ligne, je suis donc j'ai des droits... et des devoirs !

→ **Faire le point avec les élèves sur leurs droits en tant qu'internautes** à partir de l'article suivant (en ligne).

↳ **Ressources utiles** : *L'Actu, 2011, page VI - Droits* - [http://ejournaux.playbac.fr/?revue\\_id=126](http://ejournaux.playbac.fr/?revue_id=126)

▪ Le droit à l'information = SAVOIR	▪ Le droit d'opposition = REFUSER
▪ Le droit d'accès = VERIFICATION	▪ Le droit de rectification = FAUTE
▪ Le droit à l'oubli = loi à l'étude aujourd'hui pour des informations anonymes et périmées	

↳ **Ressources utiles** : CNIL - Tes droits - <http://www.jeunes.cnil.fr/tes-droits/> et CNIL - *Fiche méthodologique n°8 : Exercer ses droits* - <http://www.jeunes.cnil.fr/fileadmin/documents/Jeunes/cnilmethodo8.pdf>

→ **Sensibiliser les élèves** : « Internet n'est pas un espace de non-droit » : des règles d'identification, vérification, citation, autorisation et des responsabilités.

↳ **Ressources utiles** : AFA - *Passe ton permis web* - <http://www.passe-ton-permis-web.com/>

+ Pour signaler des contenus ou comportements illicites :

↳ Portail officiel de signalement mis à disposition par le gouvernement : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

↳ Site proposé par l'AFA (Association des Fournisseurs d'accès et de services Internet) : <http://www.pointdecontact.net/>

### ■ Libre n'est pas gratuit, gratuit n'est pas libre !

① Le libre s'applique au propriétaire (auteur) garantissant ainsi un certain nombre **de libertés** à ses utilisateurs mais pas d'utilisation incontrôlée des contenus mis à disposition (dans le cadre du respect du droit d'auteur) et le gratuit au commercial (sous forme de dons, subventions, « paiements auteurs », bénévoles, publicités,...).

→ Faire le point sur les **licences libres et les licences « creative commons »**

**Ressources utiles :** (sous licences « creative commons » - <http://fr.creativecommons.org/>)

↳ **Les logiciels libres** (exposition téléchargeable) - <http://www.generationcyb.net/Une-exposition-telechargeable-sur,1601>

↳ **Les Creative Commons expliquées à ma fille** (vidéo sous-titrée) - <http://www.framasoft.net/article4118.html>

↳ **Creative Commons : les bandes dessinées (les différents droits)** - <http://www.framasoft.net/article2969.html>

↳ **Le logiciel libre, comment ça marche** (dépliant) - <http://www.april.org/fr/depliant-le-logiciel-libre-comment-ca-marche>

### ■ Je suis une image, j'ai des droits...

→ **Demander aux élèves de trouver sur Internet une image** pour illustrer un sujet\* de votre choix **qui sera publié** sur le site du collège par exemple (\*déterminé en fonction de votre activité pédagogique en cours par exemple). Une fois trouvée, cette image doit être insérée dans le document de travail (qui dépend de votre sujet). **Il faut, c'est important, les laisser faire seul et selon leurs pratiques habituelles.**

→ Le travail effectué, poser les questions suivantes aux élèves : **Comment avez-vous trouvé cette image ? Avez-vous le droit d'utiliser cette image ? Que représente-t-elle (LÉGENDE) et d'où vient-elle (SOURCES) ?**

→ **Les réactions des élèves sont très prévisibles :** ils auront utilisé « Google images » pour la recherche, ils vont être interloqués pour la question de droit (introduire la notion « libres de droit »), ils n'auront pour la majorité ni précisé la légende ni les sources. Cette activité permet aux élèves de construire leur propre réflexion et de les faire réagir sur leurs pratiques usuelles d'Internet et de l'information.

→ Présenter aux élèves des **sites avec des images libres de droits :**

**Ressources utiles :**

↳ Académie de Poitiers - **Des images libres de droits (webographie)** - <http://ww2.ac-poitiers.fr/ia86-pedagogie/spip.php?article123>

↳ Lire avec eux **les conditions d'usage des images gratuites du site L'encycopédi@** (Gallimard) – Disponible sur : <http://www.gallimard-jeunesse.fr/encyclopedia/>

↳ La grande majorité des images publiées sur l'encyclopédie wikipédia sont placées dans la **wikimedia commons : banque de données multimédia**. Les droits d'utilisation y apparaissent clairement – Disponible sur : <http://commons.wikimedia.org/wiki/Accueil>

### ■ Internet et la loi

→ **Utiliser le blog des 7 erreurs :** ce blog peut permettre de faire le point sur le thème "Internet et la loi". En autonomie, les élèves cherchent les erreurs (on peut en trouver bien plus que 7!). Ensemble, vous allez ensuite échanger, débattre et les confronter à leurs propres erreurs.

↳ **Ressource utile : Le blog des 7 erreurs** - <http://guitougui.skyrock.com/>

## ■ Je téléchargement légalement

➔ Interrogez les élèves : **Qu'est-ce que je risque en téléchargeant illégalement ?**

❗ La **Hadopi** (Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet) par l'intermédiaire de la loi « Création et Internet » peut désormais vous envoyer des messages d'avertissement (= appelés recommandation) par réponse graduée, et, s'il y a récidive (au bout de trois recommandations), vous êtes susceptibles de poursuites pénales pour actes de contrefaçon. Vous, l'abonné au fournisseur d'accès, risquez une amende allant jusqu'à 1500 € accompagnée de la suspension de son accès à Internet en dernier ressort.

❗ Il existe plusieurs modes d'échange et de diffusion numériques.

- Les **réseaux de pair à pair** (en anglais peer-to-peer ou P2P) permettent d'échanger des fichiers (musique, vidéos, logiciels, photos, etc.) entre différents utilisateurs connectés simultanément à internet. Les fichiers échangés sont stockés sur les ordinateurs des utilisateurs.

- Le **streaming** (ou lecture en continu) permet de regarder des vidéos et/ou d'écouter du son sur son ordinateur ou autre système en temps réel.

- Le **téléchargement direct** (ou direct download), à la différence du téléchargement en pair à pair permet de télécharger directement un fichier depuis un site, sur le modèle client-serveur.

**Aucun mode de diffusion n'est en soi légal ou illégal : la technologie est neutre.** Le P2P, par exemple, permet à des chercheurs de partager leurs travaux, à des artistes de se faire connaître, à des éditeurs de logiciels de mettre à disposition de leurs clients des mises à jour ; il permet également de partager des capacités de calcul.

**Ces usages sont souvent légaux. En revanche, c'est l'utilisation que certaines personnes font de ces technologies qui peut être illégale :** tout dépend si une autorisation par les titulaires de droits concernés est prévue par la loi (ex : l'artiste qui a placé sa création sous une licence libre autorise le partage). Ce qui compte c'est l'autorisation donnée par le titulaire de droits ou par la loi. »

Source : HADOPI - *Offres légales et échanges numériques* – Disponible dans la rubrique FAQ sur : <http://www.hadopi.fr/>

➔ **Lister dans un tableau avec les élèves des sites de téléchargement légal ou illégal et payant ou gratuit en précisant le mode d'échange et de diffusion numérique.** Il existe des sites de téléchargement légal et gratuit !

↳ **Musique :** Deezer, Beezik.com, Shuffler.fm, Playlistnow.fm, Spotify, Musicme, Play.fm, Virgin, Quobuz,...

↳ **Vidéos :** Pluzz, M6 Replay, CdiscountVOD, E-Mule, You tube, Dailymotion,...

↳ **Livres :** Fnac, Amazon, Ebooksg gratuits.com, Pitbook.com, Wordiz, TéléramaRadio,...

## À retenir

TÉLÉCHARGEMENT  
LIBRE DE DROIT

DROIT À L'IMAGE DROITS  
PIRATAGE SAVOIR VIVRE

CYBERCITOYEN

DROIT D'AUTEUR

COPYRIGHT  
DEVOIRS